

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - Convocation

CONVOCATION

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, - Partie Législative - (1^{er} partie - Livre V - Titre Ier - Chapitres I et II), le conseil d'arrondissement du 15^{ème} a été convoqué par nous, Maire du 15^{ème}, par lettre en date du mardi 2 Juin 2026 pour sa quatrième ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle Vaugirard de la Mairie du 15^{ème} :

Le lundi 8 JUIN 2026, à dix-huit heures.

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15^{ème}, le mardi 2 Juin 2026.

Cette convocation comporte l'ordre du jour suivant :

1. **152026024** Désignation des secrétaires de séance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 4 mai 2026
3. **152026025** Autorisation donnée par le Conseil d'arrondissement à Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^{ème} arrondissement, de signer toutes conventions de domiciliation du siège social d'associations à la Maison de la vie associative et citoyenne du 15^{ème} arrondissement 22, rue de la Saïda.

Mme Marie-Caroline DOUCERE rapporteure.

4. **152026026** Délégation donnée au Maire du 15^e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

M. Franck LEFEVRE rapporteur.

5. **152026027** Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants de la Commune au sein des conseils d'administration des Collèges et Lycées.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

6. **152026028** Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants de la Commune au sein du conseil d'établissement du conservatoire Frédéric CHOPIN, Conservatoire municipal du 15^{ème} arrondissement.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - Convocation

7. 152026029 Désignation par le Conseil d'arrondissement des élus appelés à siéger au sein des conseils de quartier

M. Philippe GOUJON rapporteur.

8. 152026030 Désignation par le Conseil d'arrondissement des membres du jury chargé d'examiner les candidatures et d'attribuer des aides au titre du dispositif Paris Jeunes Vacances « en autonomie »

M. Philippe GOUJON rapporteur.

9. Communication sur la désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein du conseil de sécurité et de prévention de la Délinquance du 15^{ème} arrondissement.

M. Philippe GOUJON, rapporteur.

10. 2026 DU 41 PLU - Modification simplifiée n°2 – Approbation

M. Grégory CANAL rapporteur.

11. 2026 DU 57 Mises en demeure d'acquérir les biens (8e, 9e, 10e, 15e, 16e, 17e) faisant l'objet D'un droit de délaissement - Renonciation.

M. Grégory CANAL rapporteur.

12. 2026 DLH 75 Modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Seqens Solidarités

M. Mathieu LUINAUD rapporteur.

13. 2026 DPE 20 Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures oeuvrant pour le réemploi

Mme Alexia GERMONT rapporteure.

14. 2026 DAE 95 Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris

M. Pierre MENUET rapporteur.

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - Convocation

15. 2026 DPMP 9 Fixation de la tarification d'un service de sécurisation assuré par la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP).

M. Anthony SAMAMA rapporteur.

16. 2026 DDCT 70 Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions (85500 euros) à 13 associations.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

17. 2026 DDCT 71 Mise en oeuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (112750 €) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

18. 2026 DAC 51 Subvention (1.685.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e)

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

19. 2026 DAC 120 Subventions (1 618 000 euros) et avenants aux conventions avec les Associations Glassbox (11e), Bétonsalon (13e), Immanence (15e) et Institut des Cultures d'Islam (18e).

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

20. 2026 DAC 123 Conclusion d'un bail civil et passation d'une convention d'objectifs avec L'association « La Main » pour l'occupation des locaux situés 42 rue de l'Amiral Roussin, 15e.

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

21. 2026 DAC 161 Subvention (72.000 euros) à l'association Atelier des Artistes en Exil et Signature d'un avenant à la convention.

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

22. 2026 DAC 252 Subventions (10.550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir dont une dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025.

M. Louis LATINNE rapporteur.

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - Convocation

23. 2026 DAC 347 Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

24. 2026 DSOL 55 Subventions de fonctionnement (315 620 euros) et subventions D'investissement (301 504 euros) soit 617 124 € pour 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité. Conv

Mme Selda BESNIER rapporteure.

25. 2026 DSOL 59 Subventions de fonctionnement (425 600 euros) à 8 associations proposant des actions de réponse aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en situation de grande exclusion

Mme Selda BESNIER rapporteure.

26. 2026 DSOL 77 Subventions de fonctionnement (7 504 608 €) et d'investissement (45 000 €) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

27. 2026 DASCO 26 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 Euros).

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

28. 2026 DASCO 30 Subvention d'investissement (219 941 euros) à treize collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Edition 2025-2026

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

29. 2026 DASCO 35 Caisses des écoles – Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville

Mme Chantal ROLGEN rapporteure.

30. 2026 DASCO 36 Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles

Mme Chantal ROLGEN rapporteure.

31. 2026 DASCO 50 Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 15^{ème} arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Mme Chantal ROLGEN rapporteure.

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - Convocation

32. 2026 DFPE 142 Subventions et trois conventions à cinq associations, pour leurs actions visant à Renforcer les liens parents enfants et à favoriser les échanges entre pairs

Mme Charlotte DESROUSSEaux rapporteure.

33. 2026 DFPE 224 Subventions (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

Mme Charlotte DESROUSSEaux rapporteure.

34. 2026 DFPE 225 Subventions (2 149 887 euros), avenants aux CPO passées avec 20 associations du groupe 3 gestionnaires de crèches parentales et subvention d'investissement (7 178 euros)

Mme Charlotte DESROUSSEaux rapporteure.

VOEUX

35. V152026011 Vœu au Maire de Paris présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Laurent RACAPE, Jean-Yves PINET, et les élus de la majorité municipale du 15e, relatif à l'accessibilité des parcs et jardins aux chiens tenus en laisse et à la réforme du Règlement Sanitaire Départemental de Paris.

36. V152026012 Vœu au Maire de Paris présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Mathieu LUINAUD, et les élus de la majorité municipale du 15e, relatif à l'encadrement des loyers à Paris

37. V152026013 Vœu des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous ! au Maire du 15e arrondissement relatif à l'organisation d'une collecte solidaire « Grand chaud » à destination des personnes les plus vulnérables

38. V152026014 Vœu des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous ! et des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e au Maire du 15e arrondissement relatif à l'identification de solutions complémentaires d'hébergement d'urgence dans le 15^e arrondissement

39. V152026015 Vœu des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous ! au Maire du 15e arrondissement relatif à l'identification et au traitement des « points noirs » de l'espace public dans le 15e arrondissement

40. V152026016 Vœu des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous ! et des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e relatif à la mise en place d'un système de cotation pour l'attribution des places en crèche

41. V152026017 Vœu des élu·e·s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15e et du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! relatif à la pérennisation de l'encadrement des Loyers

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - Convocation

42. V152026018 Voeu des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e et des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous ! relatif à la suppression des mesures différenciées pour les étudiant·es étranger·es extra-communautaires

43. V152026019 Voeu des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e relatif à l'adaptation de la ville et du 15e arrondissement et la mise en sécurité climatique

QUESTION

44. Q152026001 Question orale au Maire du 15e des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e et du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! relative à la journée du 17 mai, et à la lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie et aux droits des personnes LGBTQIA+

Philippe GOUJON



Maire du 15^{ème} arrondissement

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Désignation des secrétaires de séance

Réuni le lundi 8 Juin 2026, à dix-huit heures, dans la salle Vaugirard de la Mairie du 15^{ème}, sous la présidence de Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^{ème} arrondissement,

Madame Éva MONTARELLO RODRIGUES et Monsieur Guilad SILVER ayant été désignés comme secrétaires de séance.

Sont présent(e)s (49) :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Guillaume BOISSONNAT, Élise BRUHAT, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Jonas COSTAGLIOLA, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAU, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Valérie GIOVANNUCCI, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Arnaud LEHOUX, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Grégory MORIN-MARTIN, Aminata NIAKATÉ, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE.

Sont excusé(e)s avec pouvoirs (5) :

- Catherine IBLED, donne pouvoir à Hugo KUNSTLINGER
- Isabelle LESENS, donne pouvoir à Jean-Yves PINET
- Laurent RACAPÉ, donne pouvoir à Pierre-André KOCH
- Arnaud SALETTE, donne pouvoir à Arnaud LEHOUX
- Ivana STOJANOVIC, donne pouvoir à Guilad SILVER

Absent(s.es) (1) : Alexia GERMONT

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/056

Désignation des secrétaires de séance

Le conseil d'arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-15.

Sur proposition de Monsieur Philippe GOUJON Maire du 15^{ème} arrondissement, Président de séance, de procéder à la nomination des élus les plus jeunes représentant la majorité et l'opposition, pour remplir les fonctions de secrétaires de séance ;

Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^e arrondissement, ayant été désigné rapporteur ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

À L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Madame Éva MONTARELLO RODRIGUES et Monsieur Guilad SILVER sont désignés secrétaires de séance.

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/057

Autorisation donnée par le Conseil d'arrondissement à Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^{ème} arrondissement, de signer toutes conventions de domiciliation du siège social d'associations à la Maison de la vie associative et citoyenne du 15^{ème} arrondissement 22, rue de la Saïda.

Le conseil d'arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-16.

Madame Marie-Caroline DOUCERE, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

À L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article 1 : Le Maire du 15^{ème} arrondissement est autorisé à signer les conventions de domiciliation du siège social d'associations à la Maison de la vie associative et citoyenne, 22 rue de la Saïda.

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/058

Délégation donnée au Maire du 15e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

Le conseil d'arrondissement,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-16, L. 2511-22, L. 2511-27, L. 2511-28 et L. 2511-36,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 portant les dispositions d'application de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015

Vu la délibération 2026 DFA 13 du Conseil de Paris en date du 19 mai 2026, portant délégation donnée aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter, et régler les marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu le projet de délibération en date du 8 juin 2026 par lequel Monsieur le Maire du 15e arrondissement propose au Conseil du 15e arrondissement de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés (de fournitures, de services et de travaux non programmés au sens de l'article L.2511-36 du Code général des collectivités territoriales) passés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics et liés à l'exécution des dépenses inscrites à l'état spécial du 15e arrondissement

Monsieur Franck LEFEVRE, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

À L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : - Le Conseil du 15e arrondissement donne délégation au Maire du 15^e arrondissement pour préparer, passer, exécuter tous les marchés de fournitures, de services et de travaux passés selon la procédure adaptée.

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/059

ÉLUS REPRESENTANTS LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET DES LYCEES

Le conseil d'arrondissement,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2511-19,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.421, 2 ; R.421, 14 et s,

Sur la proposition de Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^{ème} arrondissement ;

Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^e arrondissement, ayant été désigné rapporteur ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

À L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Sont désignés en tant que représentant(e) du conseil du 15^{ème} arrondissement dans les Conseils d'administration des collèges et lycées, à la majorité des suffrages exprimés. Conformément à l'article L.2511-19 du code général des collectivités territoriales, les votants ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret.

**COLLEGES ACCUEILLANT MOINS DE 600 ELEVES
ET NE COMPORTANT PAS DE SECTION D'EDUCATION SPECIALISEE**

ETABLISSEMENTS	CONSEIL D'ADMINISTRATION				COMMISSION PERMANENTE
	REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT :		REPRESENTANTS DE LA COMMUNE-SIEGE :		LE REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT :
	CONSEILLERS DE PARIS		CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT		UN DES CONSEILLERS DE PARIS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
	2 TITULAIRES	2 SUPPLEANTS	1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT	
	NOMS	NOMS	NOMS	NOMS	
COLLEGE DE STAEL 14, rue de Staël 75015 PARIS			Laurence Desmettre	Valentin Rouffiac	
COLLEGE GEORGES DUHAMEL 13, rue des Volontaires 75015 PARIS			Arnaud Salettes	Jonas Costagliola	
COLLEGE CLAUDE DEBUSSY 4, place du Commerce 75015 PARIS			Guillaume Boissonnat	Anouch Toranian	
COLLEGE AMÉDÉO MODIGLIANI 1, rue de Cherbourg 75015 PARIS			Carline Lubin Noel	Emmanuelle Nkana	

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION- PROPRE N°XV/2026/059

**COLLEGES ACCUEILLANT PLUS DE 600 ELEVES
ET NE COMPORTANT PAS DE SECTION D'EDUCATION SPECIALISEE**

ETABLISSEMENTS	CONSEIL D'ADMINISTRATION				COMMISSION PERMANENTE
	REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT :		REPRESENTANTS DE LA COMMUNE-SIEGE :		LE REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT :
	CONSEILLERS DE PARIS		CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT		UN DES CONSEILLERS DE PARIS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
	2 TITULAIRES	2 SUPPLEANTS	1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT	
	NOMS	NOMS	NOMS	NOMS	
COLLEGE GUILLAUME APOLLINAIRE 39, avenue Emile Zola 75015 PARIS			Remi Treguer	Jacques-Henri Semelle	
COLLEGE BUFFON 16, Bd Pasteur 75015 PARIS			Ivana Stojanovic	Jean-Marc Barid	
COLLEGE CAMILLE SÉE 11, rue Léon Hermitte 75015 PARIS			Henri Jozefowicz	Sylvie Ceyrac	
COLLEGE ANDRÉ CITROËN 208, rue St Charles 75015 PARIS			Ségolène Fouché	Anthony Samama	

LYCEES REGIONAUX

ETABLISSEMENTS	CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	REPRESENTANTS DE LA COMMUNE-SIEGE :	
	CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT	
	1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
	NOMS	NOMS
Eugénie BRAZIER 29 bis rue de Cronstadt 75015 PARIS	Eva Montarelli Rodrigues	Isabelle Roy
BEAUGRENELLE 62 rue Saint-Charles 75015 PARIS	Louis Latinne	Hugo Kunstlinger
BUFFON 16 boulevard Pasteur 75015 PARIS	Inès Charles Lavauzelle	Marie-Caroline Doucere
CAMILLE SÉE 11 rue Léon Hermitte 75015 PARIS	Jonas Costagliola	Arnaud Salettes

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION- PROPRE N°XV/2026/059

ETABLISSEMENTS	CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	REPRESENTANTS DE LA COMMUNE-SIEGE :	
	CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT	
	I TITULAIRE	I SUPPLEANT
	NOM	NOM
CLAUDE ANTHIME CORBON 5 rue Corbon 75015 PARIS	Grégory Morin-Martin	Raphael Vigier
EC. NAT. SUP. DES ARTS APPLIQUÉS 63 rue Olivier de Serres 75015 PARIS	Isabelle RUISSEAU	Emmanuelle NKANA
FRESNEL 31 boulevard Pasteur 75015 PARIS	Jacques-Henri Semelle	Selda Besnier
LÉONARD DE VINCI 20 rue Bouteul 75015 PARIS	Sylvie Ceyrac	Pierre Menuset

ETABLISSEMENTS	CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	REPRESENTANTS DE LA COMMUNE-SIEGE :	
	CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT	
	I TITULAIRE	I SUPPLEANT
	NOM	NOM
LOUIS ARMAND 321 rue Lecourbe 75015 PARIS	Pierre-André Koch	Louis Latinne
LYCÉE INNOVANT DE PARIS 393 rue de Vauguard 75015 PARIS	Carline Lubin-Noel	Oziem Oracki
ROGER VERLOMME 24 rue Fondary 75015 PARIS	Anthony Samama	Isabelle Lesens

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/060

REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT AU SEIN DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE FRÉDÉRIC CHOPIN

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19 ;

Sur la proposition De Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^{ème} arrondissement ;

Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^e arrondissement, ayant été désigné rapporteur ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

À L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Sont désignés en tant que représentant(e) du conseil du 15^{ème} arrondissement au sein du Conseil d'établissement du conservatoire Frédéric Chopin, à la majorité des suffrages exprimés.

Conformément à l'article L.2511-19 du code général des collectivités territoriales, les votants se sont prononcés à bulletins secrets

Ou

À l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Président : Philippe GOUJON

TITULAIRES (5)	SUPPLEANTS (5)
Isabelle RUISSEAU	Ozlem ORAKCI
Carline LUBIN-NOËL	Guilad SILVER
Selda BESNIER	Laurent RACAPÉ
Chantal ROLGEN	Charlotte ROCHER
Jonas COSTAGLIOLA	Arnaud SALETES

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES (5)

Ghislène FONLLADOSA

Pierre-François BOET

Anne PUISSÉGUR

Armine GASPARIAN-VARVARIAN

Henri CHALET

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/061

REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT AU SEIN DES CONSEILS DE QUARTIER

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles, L.2511-19 ; L.2143-1 ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^{ème} arrondissement ;

Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^e arrondissement, ayant été désigné rapporteur ;

Après avoir entendu les interventions de Madame et Messieurs, Philippe GOUJON, Isabelle ROY et Grégory CANAL.

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

À L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Sont désignés en tant que représentant(e) du conseil du 15^{ème} arrondissement au sein des Conseils de quartier.

- Conseil de quartier Allera/Procession

TITULAIRES (4)	SUPPLEANTS (4)
Carline LUBIN-NOËL	Mathieu LUINAUD
Marie-Caroline DOUCERÉ	Inès CHARLES-LAVAUZELLE
Emmanuelle NKANA	Isabelle RUISSEAU
Arnaud LEHOUX	Jonas COSTAGLIOLA

- Conseil de quartier Cambronne/Garibaldi

TITULAIRES (4)	SUPPLEANTS (4)
Valérie GIOVANNUCCI	Rémi TREGUER
Inès de RAGUENEL	Franck LEFEVRE
Agnès EVREN	Daniel-Georges COURTOIS
Arnaud SALETES	Aminata NIAKATÉ

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION-PROPRE N°XV/2026/061

- Conseil de quartier Citroën/Boucicaut

TITULAIRES (4)	SUPPLEANTS (4)
Sékolène FOUCHÉ	Alexia GERMONT
Isabelle LESENS	Louis LATINNE
Ivana STOJANOVIC	Laurent RACAPÉ
Anouch TORANIAN	Eva MONTARELLO RODRIGUES

-Conseil de quartier Dupleix/Motte-Picquet

TITULAIRES (4)	SUPPLEANTS (4)
Jacques-Henri SEMELLE	Charlotte DESROUSSEAUX
Anne-Claire TYSSANDIER	Pierre MENUET
Agnès EVREN	Ivana STOJANOVIC
Aminata NIAKATÉ	Arnaud SALETES

- Conseil de quartier Emeriau/Zola

TITULAIRES (4)	SUPPLEANTS (4)
Jacques-Henri SEMELLE	Ivana STOJANOVIC
Anthony SAMAMA	Jean-Yves PINET
Agnès EVREN	Daniel-Georges COURTOIS
Elise BRUHAT	Arnaud LEHOUX

- Conseil de quartier Georges Brassens

TITULAIRES (4)	SUPPLEANTS (4)
Carline LUBIN-NOËL	Catherine IBLED
Selda BESNIER	Guilad SILVER
Mathieu LUINAUD	Grégory CANAL
Isabelle ROY	Eva MONTARELLO RODRIGUES

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION-PROPRE N°XV/2026/061

- Conseil de quartier Pasteur/Montparnasse

TITULAIRES (4)	SUPPLEANTS (4)
Jean-Philippe PIERRE	Henri JOZEFOWICZ
Inès CHARLES-LAVAUZELLE	Agnès EVREN
Guilad SILVER	Selda BESNIER
Florian SITBON	Isabelle ROY

- Conseil de quartier Saint-Lambert

TITULAIRES (4)	SUPPLEANTS (4)
Jean-Philippe PIERRE	Rodolphe VINCENT
Henri JOZEFOWICZ	Raphaël VIGIER
Laurence DESMETTRE	Louisa FERHAT
Eva MONTARELLO RODRIGUES	Guillaume BOISSONNAT

- Conseil de quartier Vaugirard/Parc des Expositions

TITULAIRES (4)	SUPPLEANTS (4)
Ségolène FOUCHÉ	Rémi TREGUER
Catherine IBLED	Pierre-Andre KOCH
Grégory MORIN-MARTIN	Pierre MENUET
Jonas COSTAGLIOLA	Elise BRUHAT

- Conseil de quartier Violet/Commerce

TITULAIRES (4)	SUPPLEANTS (4)
Valérie GIOVANNUCCI	Hugo KUNSTLINGER
Pierre-Andre KOCH	Laurence DESMETTRE
Laurent RACAPÉ	Agnès EVREN
Guillaume BOISSONNAT	Anouch TORANIAN

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/062

MEMBRES DU JURY DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES EN AUTONOMIE

Le Conseil d'arrondissement,

Sur la proposition de Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^{ème} arrondissement ;

Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^e arrondissement, ayant été désigné rapporteur ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

À L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Sont désignés membres du jury du dispositif territorialisé Paris Jeunes Vacances en autonomie du 15^{ème} arrondissement

Qualité	Nom
Élu issu de la majorité du conseil d'arrondissement	Ozlem ORAKCI
Élu issu de la majorité du conseil d'arrondissement	Valentin ROUFFIAC
Elu de l'opposition	Isabelle ROY
Partenaire jeunesse local	Le directeur des Centres Paris Anim du 15 ^{ème} arrondissement
Représentant de la Direction de la Jeunesse et des Sports	Le référent jeunesse territoire du 15 ^{ème} arrondissement

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/063

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DU/2026/41

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DU/2026/41 tendant :

- À approuver le dossier de modification simplifiée N°2 du plan local d'urbanisme
- À ne pas soumettre la modification simplifiée N°2 du plan local d'urbanisme à une évaluation environnementale à la suite de l'avis conforme de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE).

Monsieur Grégory CANAL, 1^{er} Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Messieurs, Philippe GOUJON, Mathieu LUINAUD, Aminata NIAKATÉ, Isabelle ROY et Grégory CANAL.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15^e (44)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAU, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **votant CONTRE**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15^e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

Éva MONTARELLO RODRIGUES **NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

CONSEIL DU LUNDI 08 Juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/2026/063

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES votant
POUR

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

Est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DU/2026/41

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/064

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DU/2026/57

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DU/2026/57 tendant à autoriser Monsieur le Maire de Paris :

- À renoncer à l'acquisition des biens (8^e, 9^e, 10^e, 15^e, 16^e, 17^e) faisant l'objet d'une mise en demeure d'acquiescer en application du droit de délaissement dont :
 - Un bien situé au 104 bis rue de l'Abbé Groult (Paris 15^e).

Monsieur Grégory CANAL, 1^{er} Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Madame et Messieurs, Philippe GOUJON, Mathieu LUINAUD, Isabelle ROY, Grégory CANAL.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DU/2026/57

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/065

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH/2026/75

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2026/75 tendant à modifier les garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par SEQENS SOLIDARITÉS, pour :

- Un programme de création de logements sociaux au 33, rue Olivier de Serres (15^e).
- Un programme de création de logements sociaux au 310, rue de Vaugirard (15^e),
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer les conventions correspondantes.

Monsieur Mathieu LUINAUD, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2026/75

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/066

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DPE/2026/20

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DPE/2026/20 tendant à attribuer des subventions (636 000 euros) à 25 structures œuvrant pour le réemploi, dont :

- 29 000 euros à la Fondation de l'Armée du Salut (15^e)
- Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer les 6 conventions et les 19 avenants correspondants.

Madame Alexia GERMONT, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu l'intervention de Madame Élise BRUHAT,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DPE/2026/20

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/067

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE/2026/95

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2026/95 tendant à :

- Confier, pour une durée de six ans, la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens et par délégation de service public :
 - . **À la société GROUPE DADOUN PÈRE ET FILS (9^e,10^e,11^e,12^e,13^e,14^e,20^e arrdt), situé 125/127 boulevard du Général Giraud (94100 St Maur les fossés)**
 - . **À la société GROUPE BENSIDOUN (centre 1^e,2^e,3^e,4^e) 5^e,6^e,7^e,8^e,15^e,16^e,17^e,18^e,19^e arrdt), située au 109 boulevard Sébastopol 75002 Paris**
- Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer les conventions correspondantes,

Monsieur Pierre MENUET, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Messieurs, Philippe GOUJON, Emmanuelle NKANA, Anouch TORANIAN, Arnaud LEHOUX et Pierre MENUET.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15^e (44)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VICIER, Vincent RODOLPHE **votant POUR**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15^e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

CONSEIL DU LUNDI 08 Juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/2026/067

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES

NE PRENANT PAS PART AU VOTE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2026/95

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/068

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT/2026/70

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2026/70 tendant à :

- Attribuer des subventions de fonctionnement (85 500 euros) à 13 associations gestionnaires du dispositif de fonds de participation des habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires , dont :

- 11 500 euros à l'association Léon Lagrange Animation (14^e et 15^e). Pour le 15^{ème}, quartiers populaires Falguière et Porte Brancion Périchaux.

- Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer les conventions correspondantes,

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Monsieur, Philippe GOUJON, Éva MONTARELLO RODRIGUES et Sylvie CEYRAC.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2026/70

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/069

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT/2026/71

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2026/71 tendant à :

- Attribuer des subventions de fonctionnement (112 750 euros) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires, dont :
 - 3500 euros à l'association Amicale Paris Plaine 15 (APP15) pour son projet PACTE- sortie en famille à la ferme.
- Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer les conventions correspondantes,

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames, Isabelle ROY et Sylvie CEYRAC.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2026/71

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/070

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2026/51

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2026/51 tendant à :

- Attribuer une subvention de fonctionnement (1 685 000 euros) à l'association **Théâtre Silvia Monfort, située au 106 rue Brancion (15^e)**, assorti d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000 euros au titre de l'année 2026.
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer l'avenant n°2 à la convention correspondante.

Madame Isabelle RUISSEAU, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Monsieur, Agnès ÉVREN, Florian SITBON et Isabelle RUISSEAU.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

Arnaud LEHOUX **NE PRENANT PAS PAR AU VOTE**

Anouch TORANIAN **NE PRENANT PAS PAR AU VOTE**

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2026/51

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/071

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2026/120

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2026/120 tendant à :

- Attribuer des subventions (1 618 000 euros) à trois associations dont :
 - 40 000 euros à l'association « **Immanence** », située au 21 avenue du Maine (15^e).
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer les avenants aux conventions correspondantes.

Madame Isabelle RUISSEAU, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2026/120

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/072

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2026/123

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2026/123 tendant à :

- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer avec l'association « **la Main** » une convention d'objectifs et un bail civil pour la mise à disposition de locaux situés au 42 rue de l'Amiral Roussin (15^e) et à fixer le montant du loyer annuel de 4 090 euros,
- Attribuer une contribution en nature d'un montant de 192 110 euros pour l'année 2026.

Madame Isabelle RUISSEAU, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Madame et Monsieur, Florian SITBON et Isabelle RUISSEAU.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2026/123

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - N°XV/2026/073

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2026/161

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2026/161 tendant à :

- Attribuer une subvention d'un montant de 72 000 euros au titre de la culture à l'association **Atelier des Artistes en exil**, située au 106 rue Brancion (15^e).
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer l'avenant à la convention correspondante.

Madame Isabelle RUISSEAU, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Madame et Messieurs, Philippe GOUJON, Florian SITBON et Isabelle RUISSEAU.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2026/161

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/074

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2026/252

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2026/252 tendant à :

- Attribuer des subventions (10 550 euros) à 9 associations d'anciens combattants et Comités du Souvenir dont une dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025 dont :
 - 1500 euros au **Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre et des associations patriotiques et civiques du 15^{ème} arrondissement**, située au 31 rue Péclet (15^e).
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer la convention correspondante.

Monsieur Louis LATINNE, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2026/252

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/075

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2026/347

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2026/347 tendant à :

- Attribuer des subventions (934 500 euros) à 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens dont :
 - . 53 000 euros à la **SARL Cinéma Chaplin**, située au 6 rue Péclet (15^e),
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer les conventions correspondantes.

Madame Isabelle RUISSEAU, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Madame et Messieurs, Philippe GOUJON, Jonas COSTAGLIOLA, Florian SITBON et Isabelle RUISSEAU.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2026/347

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/076

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2026/55

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2026/55 tendant à :

- Attribuer 11 subventions de fonctionnement à 11 associations pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies (315 620 euros) et 3 subventions d'investissement à 3 associations (301 504 euros) dont :
 - . 7 500 euros à l'association « **Union des Institutions Sociales du 15^e arrondissement** » située au 31 rue Péclet (15^e),
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer les conventions correspondantes.

Madame Selda BESNIER, Conseillère d'arrondissement, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2026/55

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/077

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2026/59

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2026/59 tendant à :

- Attribuer des subventions de fonctionnement (425 600 euros) à 8 associations proposant des actions de réponse aux besoins fondamentaux (accueil de jour, hygiène) et de socialisation à destination de personnes en situation de grande exclusion dont :
 - . 17 500 euros à l'association « **Saint Vincent de Paul -Accueil 15** », située au 20 allée des Frères Voisin (15^e),
 - . 20 000 euros à l'association « **Depaul France** » située au 41 rue des Périchaux (15^e),
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer les conventions correspondantes.

Madame Selda BESNIER, Conseillère d'arrondissement, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames, Élise BRUHAT et Selda BESNIER.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2026/59

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - N°XV/2026/078

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2026/77

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2026/77 tendant à :

- Attribuer des subventions de fonctionnement (7 504 608 euros) et d'investissement (45 000 euros) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance dans les sites mis à disposition par la Ville de Paris dont :
 - . 352 571 euros à l'association **France Horizon**, pour un complément au fonctionnement, ainsi qu'une subvention d'investissement complémentaire de 45 000 euros du SMAP « Vouillé », situé dans le 15^{ème}.
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer les avenants aux conventions correspondantes.

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Messieurs, Philippe GOUJON, Jonas COSTAGLIOLA, Isabelle ROY et Sylvie CEYRAC.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2026/77

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/079

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO/2026/26

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2026/26 tendant à approuver des subventions d'équipement (222 650 euros), des subventions pour travaux (557 020 euros) et de dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros) aux 85 Collèges publics parisiens dont :

- Pour travaux :
 - . 1726 euros au Collège André Citroën (15^e),
 - . 11 830 euros au Collège Claude Debussy (15^e),
 - . 37 055 euros au Collège Guillaume Apollinaire
- Pour Dotations complémentaires de fonctionnement :
 - . 1175 euros au Collège Amédéo Modigliani (15^e)
 - . 1175 euros au Collège André Citroën (15^e),
 - . 1175 euros au Collège Claude Debussy (15^e),
 - . 1175 euros au Collège Georges Duhamel (15^e),
 - . 1175 euros au Collège Guillaume Apollinaire (15^e)
 - . 1175 euros au Collège Staël (15^e)
- Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer les conventions correspondantes.

Madame Inès DE RAGUENEL, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2026/26

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/080

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO/2026/30

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2026/30 tendant à :

- Attribuer des subventions d'investissements (219 941 euros) à 13 Collèges au titre du Budget Participatif des Collèges dont :
 - 19 618 euros au Collège Claude Debussy (15^e),
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer les conventions correspondantes.

Madame Inès DE RAGUENEL, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2026/30

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/081

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO/2026/35

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2026/35 tendant à :

- Modifier la délibération 2024 DASCO 103 des Caisses des écoles relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027

Madame Chantal ROLGEN, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Messieurs, Philippe GOUJON, Aminata NIAKATÉ, Florian SITBON et Chantal ROLGEN.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2026/35

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/082

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO/2026/36

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2026/36 tendant :

- À approuver le projet de règlement intérieur de la restauration scolaire pour les Caisses des écoles intégrées à Paris Familles.
- A approuver le projet de règlement intérieur pour les Caisses des écoles non intégrées à Paris Familles.

Madame Chantal ROLGEN, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions Mesdames et Messieurs, Philippe GOUJON, Aminata NIAKATÉ, Florian SITBON et Chantal ROLGEN.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2026/36

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/083

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO/2026/50

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2026/50 tendant à :

- Approuver le projet d'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et le financement 2025-2027 entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer la convention correspondante.

Madame Chantal ROLGEN, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Messieurs, Philippe GOUJON, Aminata NIAKATÉ, Florian SITBON et Chantal ROLGEN.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2026/50

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/084

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE/2026/142

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2026/142 tendant à :

- Attribuer des subventions d'un montant de 100 150 euros à cinq associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et à favoriser les échanges entre pairs dans les 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, et 20^e arrondissements ;
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer les conventions correspondantes.

Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2026/142

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/085

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE/2026/224

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2026/224 tendant à :

- Attribuer des subventions d'un montant de 16 834 437 euros à 8 associations dont :
 - . Pour la Croix Rouge Française (14e), l'établissement **Le cercle des Tous Petits situé au 14 rue Yvart à Paris 15^e,**
 - . Pour l'institut d'études, de recherches et de formation (IERFAS), **les crèches Fourcade et Firmin Marbeau situées au 25/29 rue du Général Beuret à Paris 15^e,**
 - . Pour l'association ABC Puériculture(16^e), les établissements **Chérioux au 13 bis rue d'Alleray (15^e) et Violet situés au 7 place Violet (15^e).**
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer les avenants aux conventions correspondantes.

Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2026/224

CONSEIL DU LUNDI 8 juin 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/086

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE/2026/225

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2544-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2026/225 tendant à :

- Attribuer des subventions de fonctionnement (2 149 887 euros) à 20 associations gestionnaires de crèches parentales et une subvention d'investissement (7148 euros) dont :
 - . 101 064 euros à l'association **Calinot Singe**, située au 184 rue de la Croix Nivert (15^e).
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer les avenants aux conventions correspondantes.

Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2026/225

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/087

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Madame Carline LUBIN NOËL, déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Laurent RACAPE, Jean-Yves PINET, et les élus de la majorité municipale du 15^e, relatif à l'accessibilité des parcs et jardins aux chiens tenus en laisse et à la réforme du Règlement Sanitaire Départemental de Paris.

Considérant la population de plus de 100 000 chiens dans Paris.

Considérant les demandes légitimes des propriétaires de ces animaux d'accéder aux parcs de la capitale, si ces animaux sont tenus en laisse.

Considérant la vague de chaleur de fin mai éprouvante aussi pour les animaux et en particulier les chiens sur un macadam brûlant.

Considérant que de nombreux parcs, sans jeux pour enfants, ne sont actuellement pas accessibles aux canidés tenus en laisse.

Considérant que l'arrêté du 20 novembre 1979 permet la circulation des chiens tenus en laisse dans les parcs autorisés.

Considérant que l'affectation de parcs dédiés est complexe.

Considérant l'engagement de la Ville de Paris et de la mairie du 15^e pour le bien-être animal.

Considérant l'engagement des candidats lors des élections municipales.

Considérant que ce sujet est trans partisan.

Considérant qu'il convient de permettre aux Maires d'arrondissement de décider l'expérimentation de l'accessibilité de certains parcs pour les chiens tenus en laisse.

Considérant qu'il convient également d'envisager la révision du Règlement Sanitaire Départemental afin prendre en compte les évolutions de l'usage de l'espace public.

Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Laurent RACAPE, Jean-Yves PINET, et les élus de la majorité municipale du 15^e :

- **Demandent au Maire de Paris d'expérimenter l'accessibilité des chiens tenus en laisse dans les espaces verts qui le permettent**
- **Demandent au Maire de Paris d'engager des discussions avec le Préfet de Police pour une révision du Règlement Sanitaire Départemental.**

CONSEIL DU LUNDI 08 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/087

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Monsieur, Jean-Yves PINET, Aminata NIAKATÉ et Isabelle ROY.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – Vœu N° XV/2026/088

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Mathieu LUINAUD, déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Mathieu LUINAUD, et les élus de la majorité municipale du 15^e, relatif à l'encadrement des loyers à Paris

Considérant que la crise du logement que connaissent les Français n'épargne pas les Parisiens et qu'il s'agit d'une crise du coût de l'accès à la propriété de même que l'accès à la location ;

Considérant que l'expérimentation de l'encadrement des loyers a pour vocation de protéger les ménages les plus modestes dans un marché sous tension mais qu'il est aussi susceptible d'effets de second tour réduisant l'offre de logements mis sur le marché parisien ;

Considérant que l'encadrement des loyers, en vigueur depuis le 1er juillet 2019, s'inscrit dans le cadre d'une phase d'expérimentation nationale qui prendra fin au 23 novembre 2026 ;

Considérant la crainte des professionnels du secteur selon lesquels une sortie brutale de l'encadrement des loyers serait susceptible d'une hausse instantanée de 20% des loyers pratiqués à Paris ;

Considérant les différentes études réalisées sur l'impact économique et social de l'encadrement des loyers, y compris les travaux de référence de la littérature économique de ces dernières années ;

Considérant également les rapports annuels de l'APUR, les études de l'OFCE (2025) et de la mission Fack-Chappelle (2026) plus spécifiques à la France et à Paris ;

Considérant qu'il ressort de ces travaux qu'il n'existe pas de consensus sur l'impact des dispositifs d'encadrement des loyers sur l'offre de logement, le niveau des loyers et les bénéficiaires finaux de tels dispositifs ;

Considérant qu'il ressort néanmoins des études de l'APUR et de la mission Fack-Chappelle que l'encadrement des loyers a conduit à une évolution des loyers plus faible d'environ 2 à 5 % dans les deux années suivant la mise en place de l'encadrement ;

Considérant néanmoins le manque de recul des données statistiques à disposition des différentes études qui se sont penchées sur l'impact de l'encadrement des loyers, regretté par les chercheurs eux-mêmes ;

Considérant enfin, comme le rappelle le rapport Fack-Chappelle que la situation parisienne est particulière, avec un dispositif susceptible en l'état de bénéficier principalement aux locataires parisiens les plus aisés ;

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/088

Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Mathieu LUINAUD, et les élus de la majorité municipale du 15^e émettent le vœu que :

- Le dispositif d'encadrement des loyers soit considéré comme une mesure d'accompagnement dégressive visant à corriger les tensions sur le marché du logement Parisien dont les causes sont multifactorielles ;
- Le Conseil de Paris mandate une mission d'analyse spécifique à Paris qui permette une large consultation des différentes parties prenantes (fédérations professionnelles, agences immobilières, panels de locataires et de propriétaires, organismes de recherche et bureaux d'études) afin de pallier le manque de données et le recul suffisant à une position éclairée sur la pertinence du dispositif ;
- Que cette mission donne également lieu à l'étude de l'impact d'une sortie progressive de l'encadrement des loyers et son incidence sur l'ensemble des Parisiens, qu'ils soient propriétaires ou locataires, aisés ou défavorisés.

Après avoir entendu les interventions de Madame et Messieurs, Grégory CANAL, Éva MONTARELLO RODRIGUES et Jonas COSTAGLIOLA.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15^e (44)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAU, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **votant POUR**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15^e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant CONTRE**

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/088

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES
votant CONTRE

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2026/089

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Monsieur Jonas COSTAGLIOLA, déposé par les élus-e-s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15e et du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! relatif à la pérennisation de l'encadrement des loyers

Considérant la grave crise du logement que notre pays traverse ; que 4,2 millions de personnes sont mal-logées et 350 000 personnes sont sans-abris, dont plus de 2 000 enfants ;

Considérant la tension croissante sur le marché privé du logement à Paris, caractérisé par un prix à la location moyen de 26,30 € par m² ; que la ville compte 62 % de locataires dont 44 % dans le parc privé d'après l'Insee ;

Considérant que l'encadrement des loyers est l'un des leviers principaux de régulation de l'offre dans le parc privé pour répondre à la crise du logement ;

Considérant qu'aux termes d'un sondage Ipsos réalisé par la Fondation pour le Logement en octobre 2025, le dispositif est soutenu par 87 % des Français ;

Considérant que l'encadrement des loyers, en vigueur depuis le 1er juillet 2019, s'inscrit dans le cadre d'une phase d'expérimentation nationale qui prendra fin au 23 novembre 2026 ;

Considérant que le gouvernement a remis au Parlement, en mai 2026, le rapport d'évaluation de cette expérimentation prévu par la loi Elan du 23 novembre 2018 ;

Considérant qu'il ressort de ce rapport que le dispositif a permis une baisse des loyers entre 2 % et 4 % par rapport à la situation sans encadrement ; que les locataires parisiens ont ainsi évité une hausse de près de 800 euros par an grâce à l'encadrement des loyers ;

Considérant que, selon l'étude menée par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) et le laboratoire de recherche en économie Cesaer en avril 2026, si tous les bailleurs respectaient strictement les plafonds réglementaires, l'effet du dispositif atteindrait alors -10,1 % ;

Considérant qu'à Paris, plus de 35% des logements observés affichent un loyer supérieur au plafond majoré, du fait notamment du non-respect de la réglementation, ou d'autres formes de contournement comme le « co-living » ou les baux civils ;

Considérant que, depuis janvier 2023, la Ville de Paris a sollicité et obtenu du Préfet la compétence permettant l'instruction des signalements qui lui sont adressés, le contrôle et la sanction des propriétaires le cas échéant, lorsque le loyer d'un bail signé dépasse le loyer de référence ;

Considérant que le dispositif volontariste de signalements mis en place par la Ville de Paris a fait la preuve de son fonctionnement ; que, depuis 2023, 4 559 signalements de dépassement des loyers ont été déposés par des locataires ;

Considérant que le 15e est l'arrondissement le plus peuplé de Paris ; qu'il concentre dès lors près de 10 % des signalements pour non-respect des loyers de référence majorés ;

Considérant que le dispositif de signalement, de plus en plus sollicité, permet le rétablissement des droits des locataires par une restitution des trop-perçus de l'ordre de 3 476 € en moyenne et la mise en conformité du bail ;

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/089

Considérant que le non-respect de l'encadrement des loyers pénalise principalement les locataires les plus fragiles (personnes seules, jeunes ménages, étudiants...); que 81 % des signalements déposés auprès de la Ville concernent des petites surfaces (T1 et T2) ;

Considérant que 52 % des logements concernés par un signalement de dépassement sont gérés par des agences immobilières ;

Considérant qu'une proposition de loi pour pérenniser et compléter l'encadrement des loyers a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale en décembre 2025 ; qu'elle doit désormais être examinée par le Sénat ; qu'il est urgent que le Gouvernement l'inscrive à l'ordre du jour ;

Considérant qu'Emmanuel Grégoire, élu maire de Paris, a fait du logement une des priorités absolues de la mandature et a annoncé dès le premier Conseil de Paris du 14 avril 2026 la création d'une brigade de protection du logement, dont la mission est de faire respecter l'encadrement des loyers, de traquer les fraudes, d'identifier les logements indignes et de lutter contre les locations touristiques illégales

Sur proposition des élu-e-s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15e et du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15^e est à vous !, le conseil d'arrondissement du 15e émet le vœu que :

• **La Mairie du 15e affirme son soutien à la pérennisation définitive de l'encadrement des loyers au-delà de l'expérimentation prévue en novembre 2026, et interpelle, aux côtés de la Ville de Paris, le Gouvernement afin qu'il inscrive cette pérennisation dans la loi avant l'échéance ;**

• **La brigade de protection du logement, annoncée par le Maire de Paris Emmanuel Grégoire et engagée dès le premier Conseil de Paris, soit dotée des moyens humains, juridiques et financiers à la hauteur des enjeux, lui permettant de contrôler efficacement le respect des plafonds dans l'ensemble des arrondissements et sanctionner les abus ;**

• **Le présent vœu soit transmis au Gouvernement, aux parlementaires parisiens, au maire de Paris et aux associations de défense des locataires.**

Après avoir entendu les interventions de Madame et Messieurs, Grégory CANAL, Éva MONTARELLO RODRIGUES et Jonas COSTAGLIOLA.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15e (44)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAU, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/089

ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **votant CONTRE**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETTES
votant POUR

DELIBERE

LE VŒU EST REJETÉ

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2026/090

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Monsieur Florian SITBON, déposé par les élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous ! au Maire Du 15^e arrondissement relatif à l'organisation d'une collecte solidaire « Grand chaud » à destination des personnes les plus vulnérables

Considérant que les épisodes de fortes chaleurs et de canicule se multiplient et s'intensifient sous l'effet du dérèglement climatique ;

Considérant que le printemps 2026 a déjà été marqué par des températures particulièrement élevées et des périodes de chaleur précoces ;

Considérant que les personnes vivant à la rue, les personnes isolées, les personnes âgées et les publics les plus précaires sont les premiers exposés aux conséquences sanitaires des fortes chaleurs ;

Considérant que l'exposition prolongée au soleil et à la chaleur peut entraîner déshydratation, malaises, brûlures, aggravation de pathologies chroniques ou situations de grande détresse ;

Considérant que les besoins de première nécessité augmentent fortement durant les périodes estivales : bouteilles d'eau, gourdes, casquettes, lunettes de soleil, protections solaires, brumisateurs, produits d'hygiène, vêtements légers ou encore solutions de rafraîchissement ;

Considérant que les associations de solidarité et les maraudes font face, chaque été, à des besoins matériels croissants pour accompagner les personnes les plus vulnérables ;

Considérant que la mobilisation citoyenne et les collectes solidaires permettent de répondre concrètement et rapidement à ces besoins urgents ;

Considérant également que les épisodes de chaleur rappellent l'importance d'adapter durablement l'espace public aux conséquences du changement climatique, notamment par la végétalisation, l'accès à l'eau, la création d'îlots de fraîcheur et le rafraîchissement des espaces publics ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous !

Le Conseil du 15^e arrondissement émet le vœu que le Maire du 15^e arrondissement :

- Organise, en lien avec les associations de solidarité, les conseils de quartier et les acteurs locaux, une collecte solidaire « Grand chaud » dans le 15^e arrondissement destinée aux personnes les plus vulnérables ;

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/090

- Mobilise les équipements municipaux volontaires comme points de collecte pour recueillir notamment bouteilles d'eau, gourdes, lunettes de soleil, casquettes, protections solaires, brumisateurs et produits d'hygiène ;
- Soutienne les associations et maraudes intervenant auprès des personnes vivant à la rue durant les épisodes de fortes chaleurs ;
- Renforce la communication locale sur les dispositifs de prévention liés aux canicules et sur les lieux de fraîcheur accessibles dans l'arrondissement ;
- Poursuive, en lien avec la Ville de Paris, les actions visant à rafraîchir durablement l'espace public du 15^e arrondissement face aux conséquences du dérèglement climatique.

Après avoir entendu les interventions de Madame Selda BESNIER et Monsieur Arnaud LEHOUX.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/091

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Madame Isabelle ROY, déposé par les élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous ! et des élu-e-s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e au Maire du 15^e arrondissement relatif à l'identification de solutions complémentaires d'hébergement d'urgence dans le 15^e arrondissement

Considérant que l'accès à un hébergement d'urgence digne constitue une exigence fondamentale de solidarité et de protection des personnes les plus vulnérables ;

Considérant que de nombreuses familles, parmi lesquelles des enfants, continuent d'être confrontées à des situations de grande précarité et d'absence de solution d'hébergement stable ;

Considérant que le Maire de Paris a réaffirmé l'objectif qu'aucun enfant ne dorme à la rue dans la capitale ;

Considérant que face aux situations d'urgence sociale ou climatique, la mobilisation temporaire de gymnases et d'équipements municipaux a permis, à plusieurs reprises, de mettre rapidement des personnes à l'abri ;

Considérant que ces dispositifs de mise à l'abri relèvent d'une nécessité humanitaire et d'une responsabilité collective lorsque les capacités d'hébergement d'urgence sont saturées ;

Considérant néanmoins que chacun partage le souhait de pouvoir développer, en complément, des solutions d'accueil plus pérennes, plus adaptées et moins contraintes pour les équipements sportifs et les activités associatives ;

Considérant que plusieurs formes de mobilisation temporaire peuvent être étudiées : bâtiments vacants, occupations transitoires, locaux temporairement inoccupés, sites en attente de travaux ou de réaffectation, partenariats avec des acteurs publics ou parapublics ;

Considérant que la mairie d'arrondissement, en lien avec la Ville de Paris, les bailleurs, les associations et les acteurs institutionnels, peut utilement contribuer à l'identification de solutions locales ;

Considérant qu'il appartient collectivement aux responsables publics de proposer des alternatives concrètes lorsqu'ils expriment des réserves sur la mobilisation de gymnases, afin qu'aucune famille ne soit laissée sans solution ;

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/091

**Sur proposition des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous !
et des élu-e-s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15°**

Le Conseil du 15° arrondissement émet le vœu que le Maire du 15° arrondissement :

- Engage, en lien avec les services de la Ville de Paris et les partenaires institutionnels concernés, un travail de recensement des lieux susceptibles d'être mobilisés pour de l'hébergement d'urgence ou de la mise à l'abri temporaire dans le 15° arrondissement
- Identifie, avec les bailleurs, les acteurs publics, les associations et les propriétaires concernés, les possibilités d'occupation temporaire de bâtiments vacants ou en transition d'usage ;
- Contribue, dans un esprit de coopération et de responsabilité partagée, à la recherche de solutions complémentaires permettant de limiter autant que possible le recours aux gymnases, sans jamais renoncer à la nécessité de mettre des personnes à l'abri ;
- Présente au Conseil d'arrondissement les pistes identifiées et les modalités de coopération envisageables avec la Ville de Paris et les services de l'État ;
- Réaffirme que la protection des enfants et des familles sans solution d'hébergement doit demeurer une priorité absolue des pouvoirs publics.

Après avoir entendu les interventions de Monsieur Philippe GOUJON et Madame Sylvie CEYRAC.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15e (44)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **votant CONTRE**

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/091

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETTES
votant POUR

DELIBERE

LE VŒU EST REJETÉ

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/092

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Monsieur Florian SITBON, déposé les élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous ! au Maire du 15^e arrondissement relatif à l'identification et au traitement des « points noirs » de l'espace public dans le 15^e arrondissement

Considérant que la qualité de l'espace public constitue un enjeu majeur du quotidien des habitantes et habitants du 15^e arrondissement, tant en matière de propreté, de sécurité, d'accessibilité, de circulation piétonne, de qualité paysagère que de partage apaisé de l'espace public ;

Considérant que les riverains, les associations locales, les commerçants ainsi que les conseils de quartier disposent d'une connaissance fine des difficultés rencontrées au quotidien dans les différents secteurs de l'arrondissement ;

Considérant que de nombreux « points noirs » de l'espace public persistent dans le 15^e arrondissement : dépôts sauvages récurrents, encombrements, mobilier urbain dégradé, conflits d'usages, nuisances, défauts d'entretien, difficultés d'accessibilité, problèmes de voirie ou encore micro-espaces générateurs de saleté ou d'incivilités ;

Considérant que le Maire de Paris, Emmanuel Grégoire, a annoncé une nouvelle méthode d'action municipale fondée sur l'hyperproximité, la transversalité des services et le traitement prioritaire de 1 000 « points noirs » de l'espace public à l'échelle parisienne ;

Considérant que cette démarche entend notamment s'appuyer sur les signalements des habitants, les remontées des mairies d'arrondissement, l'application DansMaRue ainsi que sur une meilleure coordination entre les acteurs de l'espace public ;

Considérant que le 15^e arrondissement, par sa taille, sa diversité urbaine et la densité de ses usages, doit pleinement prendre part à cette dynamique d'amélioration concrète du cadre de vie ;

Considérant qu'une démarche collective, associant l'ensemble des groupes politiques du Conseil d'arrondissement ainsi que les conseils de quartier, permettrait d'identifier de manière objective et constructive les secteurs prioritaires nécessitant une intervention ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous !

Le Conseil du 15^e arrondissement émet le vœu que le Maire du 15^e arrondissement :

- Engage, en lien avec les services de la Ville de Paris, un travail d'identification et de

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2026/092

cartographie des « points noirs » de l'espace public dans l'ensemble des quartiers du 15^e arrondissement ;

- Associe pleinement les conseils de quartier, les habitants et les acteurs locaux à ce recensement, afin de faire remonter les difficultés du quotidien et les priorités d'intervention ;
- Présente régulièrement au Conseil d'arrondissement un état d'avancement des signalements identifiés et des réponses apportées ;
- Travaille, dans un esprit transpartisan et de coopération avec l'ensemble des groupes politiques de l'arrondissement, à l'amélioration concrète et durable du cadre de vie des habitantes et habitants du 15^e ;
- Inscrit pleinement le 15^e arrondissement dans la démarche engagée par le Maire de Paris visant au traitement prioritaire des points noirs de l'espace public et à l'amélioration de la qualité urbaine de proximité.

Après avoir entendu les interventions de Madame et Messieurs, Philippe GOUJON, Jean-Yves PINET et Aminata NIAKATÉ.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15^e (44)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAU, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **votant CONTRE**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15^e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/092

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES votant
POUR

DELIBERE

LE VŒU EST REJETÉ

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2026/093

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Monsieur Guillaume BOISSONNAT, déposé par les élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous ! et des élu-e-s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e relatif à la mise en place d'un système de cotation pour l'attribution des places en crèche

- Considérant le fait que l'attribution des berceaux est une compétence du Maire d'arrondissement, à travers la commission d'attribution des places en crèches ;
- Considérant que la recherche d'un mode de garde constitue une étape particulièrement importante et source d'appréhension pour les jeunes parents, notamment au vu de la crise du secteur de la petite enfance au niveau national
- Considérant que les modalités d'attribution des places en crèche ne sont pas accessoires : elles déterminent directement quelles familles accèdent à ce service essentiel, et que le fonctionnement actuel dans le 15^{ème} arrondissement souffre de lacunes documentées, notamment par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France dans son rapport sur l'attribution des places en crèche par la Ville de Paris ;
- Considérant l'absence d'une grille de cotation formalisée permettant aux familles de connaître en amont les critères d'évaluation de leur dossier, ainsi que la fréquence insuffisante des réunions de la commission d'attribution, actuellement limitée à deux fois par an ;
- Considérant que plusieurs arrondissements ont adopté un système de cotation transparent reposant sur trois familles de critères objectifs (situation professionnelle des parents, revenus du foyer, situation familiale), avec une grille téléchargeable par toutes les familles et des procès-verbaux de commission publiés en ligne ;
- Considérant que les bilans de ceux-ci sont satisfaisants et prouvent la réponse aux enjeux de transparence et d'objectivité nécessaires et attendus par les familles parisiennes.
- Considérant que ce système est recommandé par l'Association des maires de France et le ministère de la Solidarité, et qualifié de « plus objectif et transparent » par la Chambre régionale des comptes, qui dénonce les procédures reposant sur des traitements manuels et une attribution arbitrée à l'issue d'entretiens individuels ;
- Considérant que la mise en place d'une cotation formalisée garantit aux familles une transparence sur les règles du jeu en amont de l'examen de leur dossier ;

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2026/093

Les élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous ! et les élu-e-s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e émettent le vœu :

- Que soit mis en place, par la mairie du 15^{ème} arrondissement, un système de cotation formalisée pour l'attribution des places en crèche, fondé sur des critères objectifs, en concertation avec les membres de la commission d'attribution des places en crèche
- Que les critères soient rendus publics en amont auprès des familles et de façon publique sur le site Internet de la Mairie du 15e
- Que la commission d'attribution se réunisse plus de deux fois par an et rende compte régulièrement de ses travaux auprès du Conseil d'arrondissement et publiquement sur le site Internet de la mairie du 15e dans un souci de transparence et d'équité envers l'ensemble des familles concernées.

Après avoir entendu l'intervention de Madame Charlotte DESROUSSEAUX,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15e (44)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIĆ, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **votant CONTRE**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/093

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15^e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES
votant POUR

DELIBERE

LE VŒU EST REJETÉ

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2026/094

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Madame Élise BRUHAT, déposé par les élus-e-s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e et des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous ! relatif à la suppression des mesures différenciées pour les étudiants-es étranger-es extra-communautaires

Considérant que Paris est une capitale universitaire mondiale, dont le rayonnement repose sur des décennies d'accueil ouvert, égalitaire et ambitieux des étudiant-es venu-es du monde entier ;

Considérant la stratégie « Bienvenue en France », dont l'objectif affiché est d'atteindre 500 000 étudiants internationaux en mobilité en France en 2027 ;

Considérant l'arrêté du 19 avril 2019 qui a porté les droits d'inscription à 2 770 euros en licence et 3 770 euros en master pour les étudiants non-ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse ;

Considérant la loi de finances pour 2026 (loi n°2026-103 du 19 février 2026) qui supprime les aides personnalisées au logement (APL) pour les étudiant-es étranger-es non ressortissant-es de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse, sauf s'ils sont titulaires d'une bourse sur critères sociaux. L'entrée en vigueur de cette mesure est fixée au 1er juillet 2026 ;

Considérant que les mesures différenciées s'inscrivent dans un contexte de coûts cumulatifs pour les candidat-es étranger-es : frais de procédure Campus France, tests linguistiques, visa, titre de séjour, contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), logement, caution et assurance ; Ces décisions successives du gouvernement viennent précariser d'autant plus un public fragile et produit une précarité plus importante pour les étudiant-es étranger-es ;

Considérant que le 15e, deuxième arrondissement de Paris en nombre d'étudiant-es, est directement concerné par ces mesures, puisqu'il accueille des établissements dont les étudiant-es étranger-es extracommunautaires sont susceptibles d'être touché-es dès la rentrée 2027-2028 par la hausse des droits d'inscription, et dès juillet 2026 par la suppression des APL ;

Considérant que la mobilité étudiante internationale est un enjeu fondamental pour les établissements d'enseignement supérieur et que ces mesures impactent les inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur ainsi que dans les laboratoires de recherche ;

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2026/094

Considérant qu'un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur ont mis en place des exonérations et ont - par cette disposition - marqué leur refus d'appliquer des droits différenciés et que de nombreux établissements se sont exprimés publiquement pour refuser la mise en place de mesures différenciées ;

Considérant que ces mesures portent une atteinte aux valeurs d'égalité de notre République et amorce des politiques de « préférence nationale » ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e et des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous !, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- Le Gouvernement abroge le décret du 19 mai 2026 et renonce à toute application des droits d'inscription différenciés pour les étudiant-es extracommunautaires, qui constitue une rupture avec le principe républicain d'égal accès à l'enseignement supérieur ;
- Le Gouvernement renonce à la suppression des APL pour les étudiant-es extracommunautaires non boursier-es, et retire le décret d'application prévu à cet effet ;
- Le Gouvernement renonce au rehaussement du plafond de ressources pour les visas étudiants, qui revient à instaurer une sélection par la fortune dès l'entrée sur le territoire français ;
- La Ville de Paris soutienne activement les universités parisiennes qui résistent à l'application de ces mesures, en affirmant publiquement sa solidarité avec leurs présidences et leurs conseils d'administration, et en relayant leurs demandes d'abrogation auprès du Gouvernement et du Parlement ;
- L'Etat et la Rectrice de Paris travaillent avec la Ville de Paris pour mettre en place un accueil et un accompagnement administratif et social des étudiant-es et chercheur-ses étranger-es.

Après avoir entendu l'intervention de Monsieur Henri JOZEFOWICZ,

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/094

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15e (44)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAU, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VICIER, Vincent RODOLPHE **votant CONTRE**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES **votant POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST REJETÉ

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2026/095

habitantes et les habitants, en mieux communiquant sur les facteurs de risques (chaleur, pollution, allergènes, etc.) pour prévenir leur exposition et préserver leur santé, en renforçant la résilience de nos services publics, de nos logements et de nos espaces publics, mais aussi en préservant les vivants, et la biodiversité et les continuités écologiques, qui constituent des alliés essentiels face aux vagues de chaleur et aux bouleversements environnementaux. ;

Considérant que le changement climatique est une réalité et que l'adaptation et l'atténuation ne sont pas des options mais une nécessité, pour nos concitoyen·es et les générations futures;

Considérant que l'adaptation au changement climatique ne peut plus être pensée comme une simple réponse d'urgence lors des épisodes extrêmes. Elle doit devenir un pilier structurant de l'action de la Ville de Paris et de la mairie du 15^e arrondissement ;

Considérant qu'assurer un Paris habitable pour toutes et tous est de notre responsabilité, et parce que le 15^e arrondissement doit d'être à la hauteur de ces enjeux ;

Sur proposition des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15^e, le Conseil d'arrondissement du 15^e arrondissement émet le vœu que :

- La Mairie du 15^e arrondissement fasse de l'adaptation au changement climatique un principe structurant de l'ensemble de ses politiques publiques, et que celle-ci ne soit plus pensée uniquement comme une réponse de gestion de crise mais comme une stratégie de long terme dimensionnée aux enjeux d'une France à +4°C ;
- L'adaptation du patrimoine municipal soit une priorité de la mandature en transformant progressivement les écoles, collèges, crèches, PMI, centres de santé, résidences seniors, EHPAD, accueils de jour et équipements municipaux, en véritables refuges climatiques, en faisant des petits travaux d'adaptation dans les équipements et en renforçant les moyens du dispositif "Paris s'adapte" pour répondre aux demandes de "petites" installations (rideaux occultants, volets, toiles d'ombrage, brasseurs d'air, thermomètres, etc...) ;
- La protection des publics les plus vulnérables face aux canicules, aux phénomènes climatiques extrêmes et aux effets combinés de la chaleur et de la pollution de l'air soit renforcée, en développant une véritable stratégie parisienne de santé globale et environnementale (incluant un axe sur la communication et la transparence sur les données météo ou de qualité de l'air, et en mobilisant l'ensemble de nos partenaires et les autorités sanitaires pour des messages de prévention et des préconisations de santé publique adaptés) ;

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/095

- Le confort d'été et de la lutte contre les logements bouillottes devienne une priorité des politiques parisiennes de l'habitat, notamment dans le parc social et les copropriétés fragiles, en accélérant le développement des solutions passives de rafraîchissement telles que la végétalisation des toitures, le blanchiment ou le recours à des revêtements réfléchissants, l'ombrage et l'amélioration de la ventilation des bâtiments ;
- L'accélération de la transformation de l'espace public se poursuive en consolidant les parcours de fraîcheur via les cours Oasis, l'accès à l'eau, la débitumisation, les solutions fondées sur la nature et en s'appuyant sur la végétalisation et la biodiversité urbaine comme boucliers climatiques ;
- L'amélioration de l'accessibilité, la signalisation et l'ouverture des espaces verts et des lieux de fraîcheur lors des épisodes de fortes chaleurs afin de permettre à l'ensemble des habitantes et habitants du 15^e d'y accéder facilement ;
- Les services publics municipaux et les conditions de travail des agent-es soient adaptés aux nouvelles réalités climatiques, en passant progressivement d'une logique de saisonnalité à une logique de température ;
- la Ville se dote des moyens financiers d'une véritable politique d'adaptation à travers un Plan d'Investissement de la Mandature (PIM) Climat, Adaptation et Biodiversité ambitieux, permettant de financer massivement les investissements nécessaires à la protection des Parisiennes et des Parisiens.

Après que Monsieur Mathieu LUINAUD ait proposé d'amender le vœu en y ajoutant les points 9 et 10 :

- **Que le Plan Climat 2024-2030 soit actualisé d'un calendrier de déploiement sur la période restante, auquel sera adossé un plan de financement complet et ventilé pour crédibiliser les actions proposées par la Ville de Paris, y compris au travers du Plan d'Investissement de la Mandature (PIM) ;**
- **Que des engagements financiers et de moyens soient pris par la Ville de Paris pour soutenir les volets locaux du Plan Climat, conformément au souhait d'afficher un pilotage « plus local » de la politique climatique ;**

Après que ce vœu ait été adopté à la majorité,

CONSEIL DU LUNDI 8 JUIN 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/095

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15^e (44)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VICIER, Vincent RODOLPHE **votant POUR**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15^e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **S'ABSTENANT**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15^e (5)

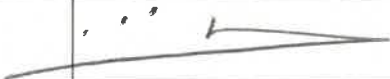
Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETTE **votant POUR**

DELIBERE

LE VŒU AMENDÉ EST ADOPTÉ

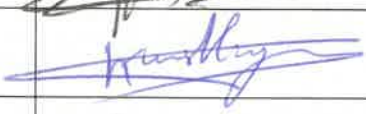
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
LUNDI 8 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION

Philippe	GOUJON	
Jean-Marc	BARKI	
Selda	BESNIER	
Guillaume	BOISSONNAT-WU	
Elise	BRUHAT	
Grégory	CANAL	
Sylvie	CEYRAC	
Inès	N, CHARLES-LAVAUZELLE	
Jonas	COSTAGLIOLA	
Daniel-Georges	COURTOIS	
Inès	DE RAGUENEL	
Laurence	DESMETTRE	
Charlotte	DESROUSSEAUX	
Marie-Caroline	DOUCERÉ	
Agnès	EVREN	
Louisa	FERHAT	
Sékolène	FOUCHÉ	
Alexia	GERMONT	

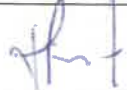
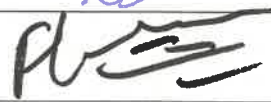
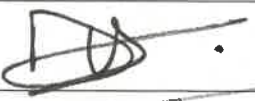
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
LUNDI 8 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION

Valérie	GIOVANNUCCI	
Catherine	IBLED	
Henri	JOZEFOWICZ	
Pierre-André	KOCH	
Hugo	KUNSTLINGER	
Louis	LATINNE	
Franck	LEFEVRE	
Arnaud	LEHOUX	
Isabelle	LESENS	
Jérôme	LORIAU	
Carline	LUBIN-NOËL	
Mathieu	LUINAUD	
Pierre	MENUET	
Eva	MONTARELLO RODRIGUES	
Grégory	MORIN-MARTIN	
Aminata	NIAKATÉ	
Emmanuelle	NKANA	
Ozlem	ORAKCI	

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
LUNDI 8 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION

Jean-Philippe	PIERRE	
Jean-Yves	PINET	
Laurent	RACAPÉ	
Charlotte	ROCHER	
Chantal	ROLGEN	
Valentin	ROUFFIAC	
Isabelle	ROY	
Isabelle	RUISSEAU	
Arnaud	SALETTES	
Anthony	SAMAMA	
Jacques-Henri	SEMELLE	
Guilad	SILVER	
Florian	SITBON	
Ivana	STOJANOVIC	
Anouch	TORANIAN	
Rémi	TREGUER	
Anne-Claire	TYSSANDIER	
Raphaël	VIGIER	
Rodolphe	VINCENT	